



Date de la convocation : 15 Juin 2017 - Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35, levée à 23 H 21

L'an deux mille dix-sept, le 22 Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, THOMAS Sylvie, MM : BRUERE Louis-Vincent, JOLY Didier, LANGE Jean-Jacques, MORIN Laurent, SEIGNEURY Stéphane

Excusés : MM : CLAIRON Olivier, LIENARD Franck, Mme LEGARREC Valérie

Invitée : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ Mme DUTHEIL Cécile a été élue secrétaire de séance.

SERVICE ASSAINISSEMENT : RENOUELEMENT CONVENTION VALORISATION AGRICOLE DES BOUES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION

Mme le maire informe son conseil de l'obligation d'avoir un prestataire pour le suivi et l'auto-surveillance des épandages des boues de la station d'épuration de GAS. Le contrat avec la SEDE Environnement, arrive à échéance. Considérant que cette entreprise a donné entière satisfaction quant à la qualité du service et que les tarifs proposés ont subi une légère augmentation de 0.27 % par rapport à 2016, Mme le maire propose de renouveler le contrat avec la SEDE Environnement.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **D'ACCEPTER** l'offre technique et financière de la Société SEDE Environnement Parc d'activité de l'horloge 21/23 Rue du Petit Albi Immeuble Cérès porte 303- 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE, renouvellement pour un montant de 2 510 € H.T soit 2 761 € T.T.C

PROGRAMME ECOLE ELEMENTAIRE 201003 – Appel à projet écoles numériques innovantes et ruralité

Le gouvernement vient de lancer un appel à projets pour soutenir l'innovation numérique dans les écoles des Communes rurales. Celles-ci peuvent y répondre, en lien avec l'inspection académique. Il s'agit de soutenir les projets pédagogiques innovants, utilisant le numérique, portés conjointement par les écoles et les communes. Les équipes pédagogiques doivent être volontaires. La subvention de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonnée à 7 000 euros.

En 2011, les élus n'ont pas adhéré au plan Ecole Numérique Rurale (ENR), qui permettait d'équiper les classes de CM des écoles de classe mobile (Tableau Blanc Interactif 'TBI' et ordinateurs portables).

Fin 2015, la classe de CM² de l'école de GAS a été équipée d'un vidéo projecteur interactif (VIP) mais l'ordinateur est hors service, ce matériel est utilisé au quotidien, il est proposé l'achat d'un nouvel ordinateur.

Il est proposé d'équiper une deuxième classe d'un Vidéo Projecteur Interactif (VPI) couplé d'un ordinateur et d'équiper la salle informatique par 6 ordinateurs portables avec logiciels reliés à Internet qui permettront la diffusion et l'exploitation de ressources numériques. Cela devient un outil d'enseignement d'une richesse remarquable, utilisable au quotidien à l'occasion de très nombreuses activités.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **DE SOLICITER** une subvention auprès de l'état, à hauteur de 50 % du coût de l'opération H.T
- **D'AUTORISER** d'acquérir le matériel numérique afin d'équiper les classes de l'école élémentaire de GAS tel que précisé ci-dessus aux conditions d'obtention de ladite subvention ;
- **D'ACCEPTER** le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES H.T		RECETTES	
VPI avec tableau	2 320.57 €	SUBVENTION	3 669.00 €
2 ordinateurs VPI	1 348.42 €	Reste à la charge de la commune de GAS	3 962.30 €
6 ordinateurs, logiciels, point d'accès Wifi, Valise ITCASE avec rechargement	3 668.80 €		
Sous-Total	7 337.79 €	Sous-Total	
T.V.A 20 %	1 467.55 €	F.C.T.V.A	1 174.04 €
TOTAL TTC	8 805.34 €	TOTAL TTC	8 805.34 €

INONDATIONS programme Hameau de MOINEAUX- 30-3

■ Devis levé topographique et assistance à Maîtrise d'ouvrage :

Dans le cadre du dossier CAT'NAT, considérant la nécessité pour la bonne réalisation de ce projet de faire réaliser un levé topographique par un géomètre.

Une consultation a été réalisée et considérant les divers devis reçus par les cabinets de géomètre :

Nature	ARKANE	GEFA	TT Géomètres experts
Levé topographique d'un corp de rue situé au Hameau de Moineaux linéaire 310 m avec fourniture en 3 exemplaires papier et support PDF et DWG	2 107 €	620.00 € Non inclus support DWG	Non répondu
T.T.C	2 528.40 €	744.00 €	-

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire, dans le cadre de ces travaux, de confier la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'ATD 28 et demande l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce projet.

□ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise GEFA sise 18 Rue du Maréchal Maunoury 28130 MAINTENON correspondant au levé topographique pour les travaux d'aménagement de voiries et fossé pour un montant de 620 € HT soit 744 € T.T.C
- **DE CONFIER** la mission d'assistance à l'ATD 28 et de donner tous les pouvoirs à Mme le Maire pour signer la convention ;

LOGEMENT COMMUNAL 1 rue de l'école 28320 GAS

Mme le Maire informe le conseil municipal que le logement communal, situé 1 rue de l'Ecole à GAS, sera libre au 1er Août 2017; Mme le Maire propose de louer cet appartement d'une superficie totale de 40 m²

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun contrat de droit administratif sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

□ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **DE LOUER** ce logement, au prix mensuel de
 - Loyer principal de 400 €, provision sur charges Ordures ménagères : 10 €, provision sur charges entretien chaudière : 20 €, + 1 mois de caution 400 € ;
- **QUE LES PROVISIONS** sur charges donnent lieu au versement de provisions mensuelles de Janvier à Novembre avec une régularisation en Décembre pour un montant de 30 € correspondant à une provision sur la

taxe d'ordure ménagères et le contrat d'entretien chaudière. Un compteur individuel est attribué au logement, la facturation d'eau et d'assainissement seront établie selon l'index réel.

- **DE PRECISER** que le locataire prend à sa charge l'abonnement d'électricité auprès du fournisseur d'électricité. Le bien loué est doté d'un compteur électrique lié à un fournisseur d'énergie spécifique. En cas de changement de fournisseur, Une demande écrite à la Mairie sera déposée. Tout changement devra avoir obtenu préalablement l'accord.
- **QUE LE LOYER** sera payable mensuellement à terme échu le 30 de chaque mois à la Trésorerie de MAINTENON. Possibilité de paiement par prélèvement automatique, sur volontariat ;
- **DE CONSENTIR** un contrat de droit administratif au 1er Août 2017 pour une durée d'un an ;
- **QUE LE LOCATAIRE** aura l'obligation de prendre un contrat d'assurances pour responsabilité civile.

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la loi, le DOB n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il est toutefois important, même pour les communes de notre strate, qu'un débat d'orientations budgétaires soit organisé afin de permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

Un tableau est distribué à chaque élu.

Questions et informations diverses :

- ✚ **Sécurité** : Mme FERRU demande que le miroir de l'intersection des rues de l'école/Belle Vue et République soit nettoyé et réparé.
- ✚ **Compteur linky** : M. BRUERE informe que "ENEDIS, anciennement ERDF, concessionnaire chargé de l'installation des compteurs Linky, sur son site enedis.fr donne toutes les informations concernant le déploiement, l'installation, et toutes les questions que chacun peut se poser. Il propose une réunion d'information à la demande et avec la participation de la Mairie.
- ✚ **Fête de la musique** : Mme BRACCO remercie tous les élus qui ont participé ainsi que les agents pour l'organisation. Cet évènement a rencontré un très grand succès avec une moyenne de 250 personnes. La mairie a pris en charge financière la location de la sonorisation et du repas des artistes et élus. Un grand merci à tous les artistes qui ont fait de cette soirée une réussite..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 21

Les membres du conseil municipal

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Cécile DUTHEIL

Anne BRACCO

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES PARTIELLES 17 SEPTEMBRE 2017



Dimanche 17 Septembre 2017, rendez-vous dans votre bureau de vote pour les élections municipales complémentaires partielles. Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne et vous êtes inscrit sur les listes électorales.

Venez voter pour votre élire 6 conseillers municipaux !

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 18 h. N'oubliez pas de vous munir de vos cartes d'identité OU d'électeur.

C'EST LA RENTRÉE ! Bonne rentrée à toutes et à tous !

Ateliers Théâtre : NOT' COMPAGNIE propose un atelier de Théâtre à GAS pour les enfants (entre 7 à 12 ans) le mercredi après-midi. Reprise le 20 septembre : [Atelier théâtre 2017](#)
Inscriptions et renseignements par téléphone ou par mail ou sur place : ☎ 06.87.85.07.59
ou contact@notcompagnie.com. Encadrement par Nathalie Van Cappel, comédienne de Not'Compagnie. Compagnie professionnelle Eurélienne subventionnée par la Drac, la région Centre et le conseil départemental d'Eure et Loir. www.notcompagnie.com

USG Zumba : Les cours de Zumba reprennent comme l'an dernier le mercredi de 19h30 à 20h30 dans la salle polyvalente Haye-Gauron. Un certificat médical est obligatoire pour la pratique, 2 essais possibles. 25€/an

USG Pilates : Claudine Gouin, prof de Pilates, vous attend dans la salle Haye-Gauron à partir du 14 septembre 2017 le jeudi soit de 19h à 20h, soit de 20h15 à 21h15, selon vos possibilités. Un certificat médical sera exigé pour la pratique. 75€/an

USG Tir à l'arc : Le traditionnel concours de tir au drapeau aura lieu le samedi 23 septembre 2017 dans le champ derrière la station d'épuration de Gas.
Reprise des entraînements pour les anciens licenciés : vendredi 22 septembre 2017 de 18h à 20h (salle Haye-Gauron) Reprise des entraînements pour tout le monde : mardi 26 septembre de 18h à 20h (enfants), de 19h à 21h (adultes) (salle Haye-Gauron).

USG Pétanque : Des concours UFOLEP sont organisés le 17 septembre de 14h30 à 18h au stade de Gas, ainsi que le 15 octobre 2017. Pour les entraînements, la section vous accueille comme d'habitude au stade le mercredi et le dimanche à partir de 14h30, et le vendredi à partir de 20h30. Renseignements auprès de M. Marandon, président de la section Pétanque

USG Tennis : Le terrain de tennis de Gas est géré par la STG (Section Tennis de Gas). Vous trouverez sur leur [site internet](#) tous les renseignements nécessaires pour s'inscrire (rubrique INFOS).

Grandir à Gas : Après le succès du rallye du 14 mai 2017, Grandir à Gas continue à vous proposer des activités variées de plein air ou en partenariat avec la bibliothèque (prochainement, réalisation de fournitures scolaires). Suivez l'actualité de Grandir à Gas sur le site de la mairie !